

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **2 mai 2022**, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents Monsieur Richard Thibault, maire, et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Est absent :

Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présente Madame Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022
- 4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - FINANCES - GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2022
 - 5.2 - Nomination officier - Serge Laflamme
 - 5.3 - Directeur des travaux publics - Embauche
 - 5.4 - Conseil d'administration du CDSR - Nomination
 - 5.5 - Conseil de La Fabrique - Nomination
 - 5.6 - Services professionnels d'Un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 6 - Don et commandite
 - 6.1 - Marche bénéfique pour la Fondation Rayon d'Espoir
- 7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Dépôt des permis et des certificats du mois d'avril 2022
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Dépôt du rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois d'avril 2022
- 9 - TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Réfection du Rang 1 - Mandat Stantec
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Correspondances de Madame Lynn Rochon
 - 10.2 - Semaine de la Santé mentale - Proclamation municipale
- 11 - VARIA
 - 11.1 - Maison Des Jeunes
- 12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022-05
104

2022-05
105

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Madame Guylaine Larochelle,

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

5 - FINANCES - GESTION DES SERVICES

2022-05
106

5.1 - Adoption des dépenses du mois d'avril 2022

Les dépenses du mois d'avril 2022 ont été présentées au conseil par la secrétaire-trésorière adjointe, laquelle certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses s'élevant à deux cent trente-huit mille quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept centimes (238 049,97 \$).

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2022 s'élevant à deux cent trente-huit mille quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept centimes (238 049,97 \$).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022-05
107

5.2 - Nomination officier - Serge Laflamme

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la recommandation des officiers du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la mise en place de relève au sein du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de maintenir le ratio d'officiers versus le nombre de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Laflamme est pompier depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Laflamme est lieutenant-éligible depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Serge Laflamme a complété les formations requises et que celui-ci s'engage à compléter son examen « officier non urbain » de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT l'implication remarquable de Monsieur Laflamme au sein du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu de nommer Monsieur Serge Laflamme à titre de lieutenant au service de sécurité incendie de Saint-Raphaël.

ADOTPÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
108**

5.3 - Directeur des travaux publics - Embauche

CONSIDÉRANT la restructuration organisationnelle de la Municipalité de Saint-Raphaël;

CONSIDÉRANT la charge élevée de travail du contremaître;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de directeur du Service des travaux publics pour assurer la gestion et le bon déroulement des opérations;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été mis en place, composé de Madame Fadia Bayrakdar (adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe), Monsieur Richard Thibault (Maire), Monsieur Éric Trudel (Conseiller municipal au siège numéro 6) et Madame Noémie Beaupré-Ruelland (Directrice du service des ressources humaines de la MRC de Bellechasse);

ATTENDU QUE Monsieur Éric Bédard répond aux exigences relatives à la fonction;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal en sont arrivés à une recommandation unanime du candidat à embaucher.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu à la majorité des conseillers :

- 1) que Monsieur Éric Bédard soit embauché à titre de directeur des travaux publics pour un poste régulier, temps plein à raison de 35 heures/semaine;
- 2) que les conditions de travail soient appliquées, tel qu'indiquées dans le contrat de travail de Monsieur Bédard;
- 3) que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Raphaël les documents relatifs à l'embauche.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
109**

5.4 - Conseil d'administration du CDSR - Nomination

Il est proposé par Monsieur Gaétan Roy,

Et résolu de nommer Madame Guylaine Larochelle sur le conseil d'administration du CDSR.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
110**

5.5 - Conseil de La Fabrique - Nomination

Il est proposé par Madame Guylaine Larochelle,

Et résolu de nommer Monsieur Éric Trudel sur le conseil de La Fabrique.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2022-05
111**

5.6 - Services professionnels d'Un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom

de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à fournir à l', dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6 - Don et commandite

6.1 - Marche bénéfique pour la Fondation Rayon d'Espoir

ATTENDU QUE la Fondation Rayon d'Espoir a pour but d'améliorer et de maintenir la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie dans les quatre centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu d'autoriser une contribution financière de trois cent cinquante dollars (350 \$) pour la Marche bénéfique pour la Fondation Rayon d'Espoir.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022-05
112

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt des permis et des certificats du mois d'avril 2022

Vingt et un (21) permis et autorisations ont été émis au cours du mois d'avril dont :

- Six (6) d'addition d'un bâtiment;
- Deux (2) d'agrandissement;
- Quatre (4) de construction;
- Un (1) certificat d'autorisation de démolition;
- Un (1) de captage des eaux souterraines;
- Six (6) de rénovation;
- Un (1) d'installation septique.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Dépôt du rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois d'avril 2022

Le rapport mensuel du Service d'incendie et de sécurité publique pour le mois d'avril 2022 est déposé au conseil.

9 - TRAVAUX PUBLICS

2022-05
113

9.1 - Réfection du Rang 1 - Mandat Stantec

ATTENDU QU'une étude doit être réalisée pour l'avant-projet relatif à la réfection du Rang 1;

Il est proposé par Monsieur Éric Trudel,

Et résolu de mandater la firme Stantec pour l'étude de l'avant-projet relatif à la réfection du Rang 1.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances de Madame Lynn Rochon

Madame Rochon mentionne un problème d'érosion et en fait part au conseil. Un constat de la situation sera effectué.

2022-05
114

10.2 - Semaine de la Santé mentale - Proclamation municipale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de

quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Tonia Despont,

Et résolu que la municipalité de Saint-Raphaël proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11 - VARIA

**2022-05
115**

11.1 - Maison Des Jeunes

Le conseiller, Monsieur Gaétan Roy, demande à la Municipalité de fournir un ordinateur à la Maison Des Jeunes.

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes.

**2022-05
116**

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Samuel Roy,

Et résolu que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La séance est levée à 20 h 08.

Richard Thibault
Maire

Fadia Bayrakdar
Adjointe administrative et
secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Fadia Bayrakdar, adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe

Je soussigné, Richard Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, maire

858

858